



Monsieur le Ministre,

Un groupe de travail s'est tenu le 8 décembre 2021 entre la DGER et les organisations syndicales représentatives au sujet des CFAA et CFPPA.

Même s'ils sont utiles, les thèmes abordés que sont les fiches missions et la mise en place d'un observatoire sont loin d'être la préoccupation principale et effective des agents.

La méthodologie consistant à découper la problématique en différentes parties sans pour autant aborder la plus importante, à savoir les conditions d'emploi et de rémunérations des agents ne règle pas le problème de fond.

Des dates de réunions programmées au 24 février 2022 puis au 19 avril 2022 pour celle qui concerne la partie II du protocole ne donne absolument pas l'impression que le problème soit abordé avec pragmatisme par votre administration.

Comme s'y était engagé votre prédécesseur dans un courrier du 17 mai 2019 :

A cette étape des discussions, et dans un contexte de réformes structurantes pour les CFA et CFPPA, il me paraît important d'apporter des réponses concrètes aux agents et de réaffirmer mon attachement à la poursuite des discussions. Je renouvelle mon souhait, déjà exprimé auprès de plusieurs d'entre vous, de les voir déboucher sur un « mieux disant » pour les agents qui doivent être mieux rémunérés et mieux formés.

Par ailleurs, s'entendre dire le 8 décembre 2021 qu'il ne faut pas attendre d'orientations nationales est tout à fait contraire aux engagements déjà pris. En effet, comme nous l'avons déjà rappelé dans un courrier intersyndical, nous avons obtenu, a minima, un engagement de Messieurs Tronco et Vinçon sur une circulaire ministérielle, approuvée par l'ex ministre Guillaume.

Nous avons rappelé aussi l'ajout de 3 conditions préalables portées dans la partie 2 de 1998 (ajout accepté) :

- harmoniser les conditions d'emploi de tous les personnels de l'EPL
- ne pas imposer de conditions moins favorables
- à qualification et fonction identiques, imposer les mêmes conditions d'embauche et d'emploi y compris pour les nouveaux contrats.

Vous comprendrez Monsieur le Ministre que nous soyons dépités, et cela fait 20 ans que ça dure. Nous demandons à ce que les conditions d'emploi et de rémunération des agents exerçant en CFAA et CFPPA soit une priorité absolue et de fixer une ligne claire et des délais à vos services.

Il n'est plus possible aujourd'hui de continuer ainsi. C'est toute la formation continue et par apprentissage publique, au niveau national, qui est en danger. D'ores et déjà, nous assistons au départ d'agents très impliqués et très compétents vers d'autres emplois plus rémunérateurs.

Nous vous demandons également de nous recevoir afin que nous puissions avoir un échange constructif afin de projeter efficacement vers l'avenir ces voies de formations très importantes pour les EPLEFPA.

Nous vous prions de recevoir Monsieur le Ministre l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour FO-EA : Christine HEUZE

Pour le SNETAP-FSU : Geneviève LAURENSEN

Pour le SEA-UNSA : Didier FLEURY

Pour la CGT Agri : Thierry JACOB